



les coteaux  
bordelais  
communauté de communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2021-12**

**Objet : Délibération portant sur la réhabilitation de l'EAJE Petit Prince à Carignan de Bordeaux**

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3	L'an 2021, le 31 mars à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	18/III/2021		
Date d'affichage	19/III/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Marie-Jeanne SOKOLOVITCH**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le **06 AVR. 2021**

N° 2021-12

**Objet : Délibération portant sur la réhabilitation de l'EAJE Petit Prince à Carignan de Bordeaux**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la réunion du Bureau communautaire en date du 17 mars 2021

Rapport de synthèse :

La structure à gestion associative parentale accueillant 18 enfants âgés de 0 à 3 ans a fait part à la communauté de communes d'un problème d'organisation de l'espace et notamment d'un déficit de rangement. En effet et ce malgré plusieurs phases de travaux, la structure ne dispose pas d'espace dédié suffisant pour organiser, traiter et ranger les textiles (blouses, linge de lit...) mais aussi les jeux. Dans le contexte sanitaire actuel, le manque d'espace se fait ressentir de façon significative et l'EAJE a dû condamner des espaces de vie pour régler la problématique du rangement et du nettoyage.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été mandaté par la communauté de communes dans le cadre d'une consultation, afin d'établir un diagnostic technique du bâtiment. Un diagnostic technique faisant état des dysfonctionnements/problématiques rencontrées par la structure mais également un diagnostic financier permettant une projection quant au coût de réalisation des travaux.

Cette première approche a permis de révéler la possibilité d'extension des places par la création d'un dortoir plus conséquent et donc de la capacité d'accueil de la structure.

Les travaux permettraient la réorganisation de la circulation du personnel à leur arrivé avec la création d'un vestiaire indépendant et fermé. Un espace lingerie et buanderie serait également construit ainsi que de nombreux rangements additionnels ventilés sur la structure.

Le coût estimé de ces travaux est de 276 650 HT, la Communauté de Communes peut prétendre à un accompagnement financier de la CAF (dans la limite de 4 000 € par place) et de la PMI uniquement pour les nouvelles places créées dans la limite de 3 600 € par place. La Communauté de communes a également déposé des dossiers au titre de la DETR et du DSIL.

Bien que le Président dispose dans la liste des délégations confiés par le Conseil communautaire la possibilité de déposer les dossiers de subventions, la CAF demande une délibération dans la liste des pièces justificatives au dépôt du dossier de subvention.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser le Président à signer et transmettre l'ensemble des documents nécessaires à la construction du dossier de demande de financement CAF.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Signé par : Christian Soubie  
Fait à Tresais le 02/04/2021

Qualité A : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Le Président  
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

# Bordereau de signature

Délibération portant sur la réhabilitation de l'EAJE Petit  
Prince à Carignan de Bordeaux



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	02/04/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président